

Vos questions / nos réponses

filie majeure et cannabis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 27/01/2014 12:08

bonjour, ma fille avait 17ans et 9 mois lorsque j'ai été appelé à la gendarmerie pour consommation de cannabis par ma fille. Je me suis rendue compte qu'elle nous volait également. J'ai voulu la mettre dans un foyer qui lui proposait un studio et un accompagnement puisqu'elle allait etre majeure et pourrait ainsi finir ses études tout en étant aidé par des professionnels. Elle a préféré aller vivre chez mon ex-mari. Depuis elle est descolarisée consomme du matin dans son lit au soir (son père consomme aussi) et depuis peut accompagne sa conso de rhum et vodka. Elle ne me parle plus, que puis-je faire pour elle. merci d'avance

Mise en ligne le 29/01/2014

Bonjour,

Vous décrivez une situation difficile dans laquelle le dialogue avec votre fille semble pour le moment rompu. Sans dialogue et à distance, il nous parait difficile d'aider votre fille. Peut-être pourriez vous essayer de "sensibiliser" son père un peu plus à la question ? Dans la mesure où elle est majeure aujourd'hui, vous ne pouvez pas faire grand chose sans son adhésion. Vous ne pouvez la contraindre ou la forcer à se prendre en charge.

Dans un premier temps, il nous semble important de voir comment vous pouvez renouer le dialogue entre vous. Cela peut se faire par le biais d'un écrit (courrier, mail, sms). L'important est de lui dire que vous ne lui en voulez pas d'avoir fait le choix d'aller vivre chez son père et que vous ne la jugez pas mais que vous vous inquiétez pour son avenir. Peut être que ses consommations sont révélatrices d'autres choses (déprime, sentiment d'échec, mauvaise image d'elle-même, perte de confiance ..). Lorsque les consommations ne sont plus "récréatives" et ponctuelles mais qu'elles deviennent régulières et commencent à prendre beaucoup de place dans la vie d'une personne, elles sont souvent signe d'une souffrance : elles deviennent le seul moyen que la personne a trouvé pour se détendre, s'apaiser, oublier ses soucis..

Aussi plutôt que de vous concentrer sur ses consommations, nous vous conseillons "d'élargir" votre angle de vue et de chercher à comprendre et cerner ce qui l'amène à consommer ces produits (alcool et cannabis). Il est important également de lui dire que vous restez disponible pour elle et attentive à ses besoins. Pour l'instant, vous ne pouvez pas faire grand chose de plus. Cela peut vous sembler dérisoire mais c'est déjà beaucoup: lui faire part de vos inquiétudes tout en restant à l'écoute de ses difficultés personnelles peut l'amener un peu à la fois à s'ouvrir à nouveau à vous.

Pour vous aider à trouver un véritable appui par rapport à ce que vous vivez avec elle, il est possible, si vous le souhaitez, que vous soyez reçue dans une CJC (Consultation Jeunes Consommateurs). Ces centres accueillent les consommateurs de produits mais aussi bien sûr leur entourage pour apporter des conseils, du soutien. Vous trouverez en bas de message deux adresses possibles: une équipe de professionnels pourra vous aider à faire un point sur votre situation et vous proposera une aide.

Si vous souhaitez en parler de vive voix pour trouver de l'écoute et du soutien, vous pouvez toujours joindre l'un de nos écoutants au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h).

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[CSAPA le Rivage-Consultation délocalisée](#)

3 rue Maison de Vatimesnil
Maison de santé pluridisciplinaire
27150 ETREPAGNY

Tél : 02 32 27 76 51

Site web : www.ch-gisors.fr

Accueil du public : 1 semaine sur 2 soit le lundi de 14h à 16h30 ou soit le jeudi de 9h à 12h dédiés à tous types de consultations

Secrétariat : Lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Mardi: fermeture matin puis 13h30-17h. Mercredi 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h Jeudi 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Vendredi 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

[Voir la fiche détaillée](#)